
SYNDICAT INTERCOMMUNAL « NORDSTAD »



Séance du 18 novembre 2024

Sommaire

Sommaire	39
Présences	40
Ordre du jour	40
1. Affaires de personnel	
1.1 Nomination d'un employé communal (100%), groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif (huis clos).	42
1.2 Adaptation de l'indemnité horaire revenant au receveur du syndicat.	43
2. Devis, modifications budgétaires et décomptes	
2.1 Approbation du budget rectifié de l'exercice 2024 et du budget de l'année 2025.	44
3. Affaires générales	
3.1 Approbation de la convention relative au « Pacte du vivre-ensemble interculturel »	45
4. Divers	
4.1 Communications par le bureau : Affaires de dernière minute.	46
4.2 Questions éventuelles et débat ouvert.	47

Présences

Membres en fonctions : 12 (Quorum requis : 7)
Membres présents : 10
Nombre de votants : 10 pour tous les points de l'ordre du jour

Membres présents : BONERT Paul, délégué de Diekirch
DALLO Daniel, délégué de Colmar-Berg
DERNEDEN Andy, délégué de Bettendorf
GLEIS Claude, délégué d'Erpeldange-sur-Sûre
KUFFER Frank, délégué d'Erpeldange-sur-Sûre
MERGEN Patrick, délégué de Bettendorf
PFEIFFER Susi, délégué de Schieren
SCHAAF Jean-Paul, délégué d'Ettelbruck
WEILER Charel, délégué de Diekirch
ZEIMES Jean-Paul, délégué de Schieren

Membres absents : ARENDT Mandy, déléguée de Colmar-Berg
STEICHEN Bob, délégué d'Ettelbruck

Assiste à la séance : GRISIUS Pierre, secrétaire du syndicat

Ordre du jour

Date et lieu de la séance : 18/11/2024
Annonce publique de la séance : 31/10/2024
Convocation des membres : 31/10/2024
Ouverture de la séance : 19h00
Fin de la séance : 20h30

Ordre du jour :

1. Affaires de personnel

- 1.1 Nomination d'un employé communal (100%), groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif (huis clos).
- 1.2 Adaptation de l'indemnité horaire revenant au receveur du syndicat.

2. Devis, modifications budgétaires et décomptes

- 2.1 Approbation du budget rectifié de l'exercice 2024 et du budget de l'année 2025.

3. Devis, modifications budgétaires et décomptes

- 3.1 Approbation de la convention relative au « Pacte du vivre-ensemble interculturel ».

4. Divers

- 4.1 Communications par le bureau : Affaires de dernière minute.
- 4.2 Questions éventuelles et débat ouvert.

page vierge

1.1 Nomination d'un employé communal (100%), groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif.

Le comité du syndicat,

Revu sa délibération du 01 octobre 2024 portant création d'un poste d'employé communal, groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif, pour les besoins du syndicat intercommunal Nordstad ;

Vu que le poste en question a été publié sur le site web du syndicat ainsi que par voie d'affiche ;

Vu le dossier de candidature introduit suite à la publication précitée ;

Vu qu'une seule candidature nous est parvenue pour le poste dont question ;

Attendu que le bureau du syndicat intercommunal certifie que le candidat à engager fait preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives conformément à l'article e) du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

Vu la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code de travail ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite, et plus spécialement les dispositions des articles 19, 30 et suivants ;

Après délibération conforme,

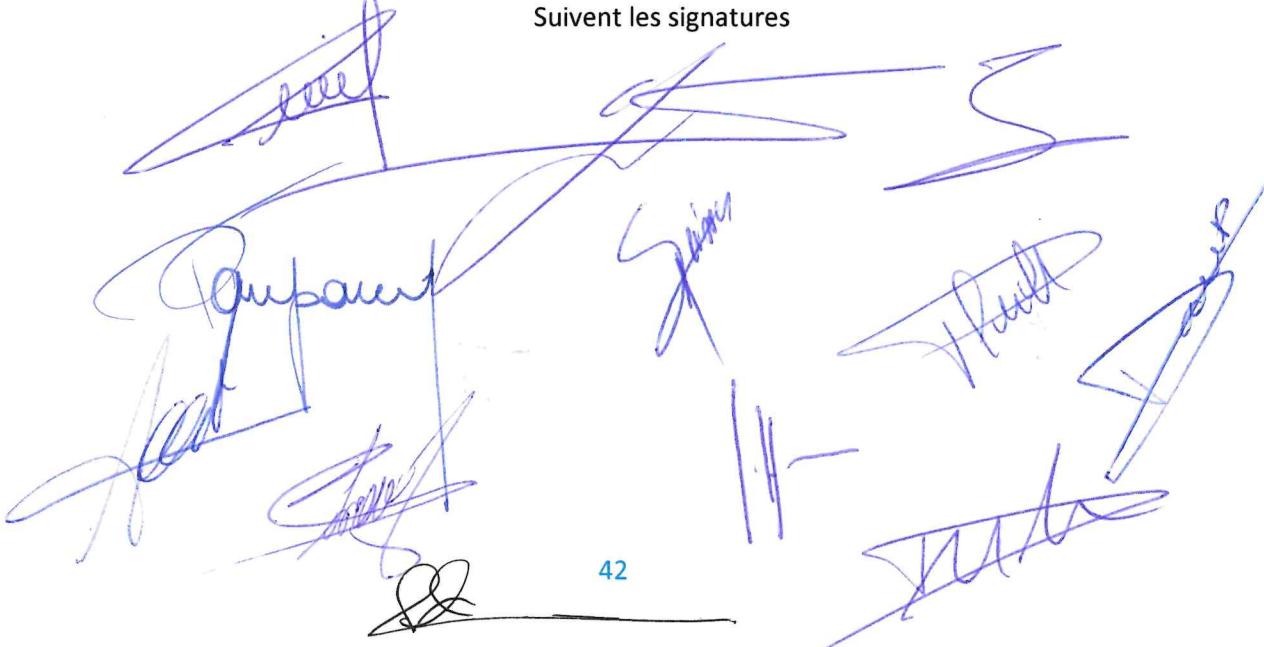
au scrutin secret avec 10 voix sur 10 bulletins valables ;

- 1) engage Madame Lisa FRIEDERES, née le 1er mars 1996 à Ettelbruck, demeurant à L-9991 Weiswampach 64, Gruuss-Strooss, au poste d'employé communal (100%), groupe d'indemnité A1 (sous-groupe administratif) auprès du syndicat intercommunal Nordstad, et ceci à partir du 1er janvier 2025 ;

avec 8 voix « oui » et 2 voix « non » ;

- 2) invite le bureau du syndicat intercommunal à établir un contrat de travail à durée indéterminée au profit de l'intéressée engagée, et ce au taux d'occupation de 100% ;
- 3) décide de fixer l'indemnité de l'employé communal en question conformément aux dispositions légales en matière des employés communaux.

Suivent les signatures



1.2 Adaptation de l'indemnité horaire revenant au receveur du syndicat.

Le comité du syndicat,

Vu sa délibération du 12 mai 2011 (point 4) portant décision de désigner le sieur Paul Kohner comme receveur du syndicat intercommunal Nordstad, et ceci à titre accessoire ;

Revu la délibération du 12 mai 2011 (point 4), approuvée par le ministère de l'Intérieur en date du 29 juin 2011 (réf. n°701/11), aux termes de laquelle il a été décidé de fixer l'indemnité horaire revenant au receveur du syndicat intercommunal Nordstad à 6,48.- EUR n.i. 100 ;

Considérant que le receveur du syndicat intercommunal Nordstad sollicite un ajustement de son indemnité et demande de prendre pour base le taux horaire de 8,99 € n.i. 100 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

décide à l'unanimité des voix

de fixer l'indemnité horaire revenant au receveur du syndicat intercommunal Nordstad à 8,99 € au nombre indice 100 et ceci avec effet au 01.12.2024.

Suivent les signatures,



2.1 Approbation du budget rectifié de l'exercice 2024 et du budget de l'exercice 2025.

Le comité du syndicat,

Vu les propositions du bureau relatives au budget rectifié de l'exercice 2024 et au budget de l'exercice 2025 dont les tableaux récapitulatifs se présentent comme suit ;

Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale ;

Vu les dispositions et instructions sur la matière ;

Budget rectifié 2024

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	1'578'591,09.- €	3'792'428,88.- €
Total des dépenses	1'474'359,17.- €	460'912,84.- €
Boni propre à l'exercice	104'231,92.- €	3'331'516,04.- €
Mali propre à l'exercice		
Boni du compte 2023	151'792,74.- €	1'716'446,46.- €
Mali du compte 2023		
Boni général	256'024,66.- €	5'047'962,50.- €
Mali général		
TRANSFERT		
de l'ordinaire à l'extraordinaire		
Boni présumé fin 2024	256'024,66.- €	5'047'962,50.- €
Mali présumé fin 2024		

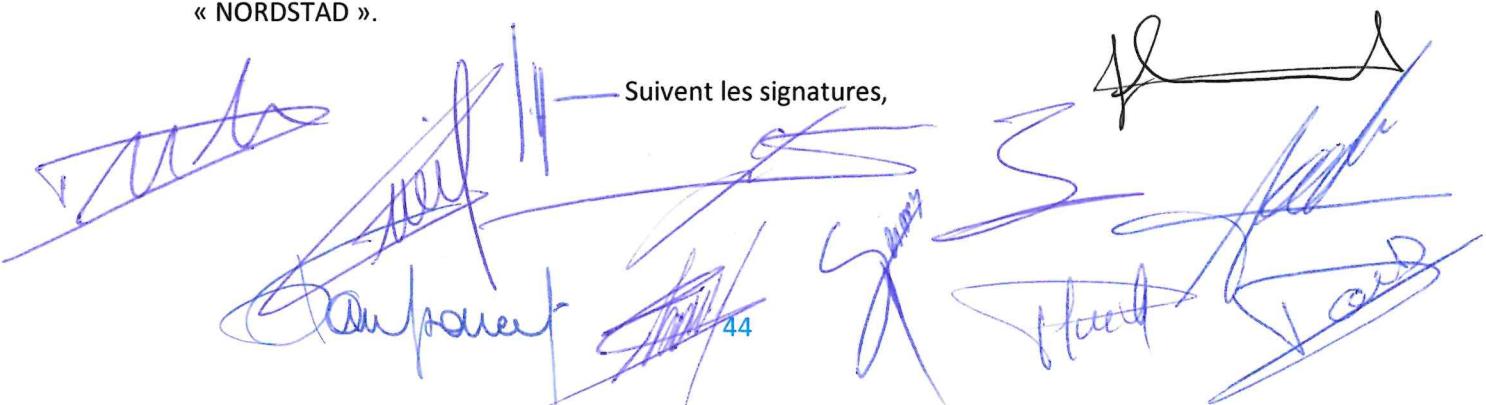
Budget 2025

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	1'831'242,62.- €	8'027'842,92.- €
Total des dépenses	1'685'177,00.- €	777'000,00.- €
Boni propre à l'exercice	146'065,62.- €	7'250'842,92.- €
Mali propre à l'exercice		
Boni présumé fin 2024	256'024,66.- €	5'047'962,50.- €
Mali présumé fin 2024		
Boni général	402'090,28.- €	12'298'805,42.- €
Mali général		
TRANSFERT		
de l'ordinaire à l'extraordinaire		
Boni définitif	402'090,28.- €	12'298'805,42.- €
Mali définitif		

approuve avec 8 voix pour et 2 abstentions

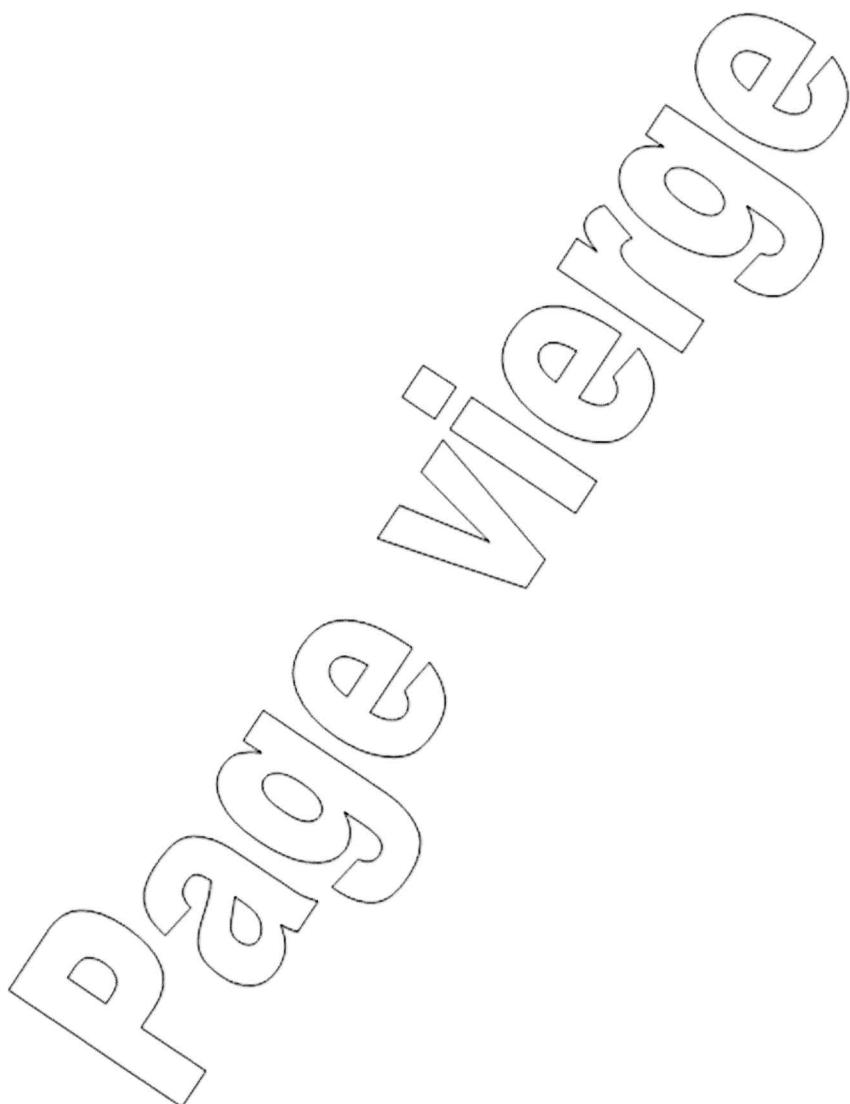
le budget rectifié de l'exercice 2024 et le budget de l'exercice 2025 du syndicat intercommunal « NORDSTAD ».

Suivent les signatures,



3.1 Approbation de la convention relative au « Pacte du vivre-ensemble interculturel ».

Le présent point de l'ordre du jour a été reporté à une séance ultérieure qui reste à fixer.



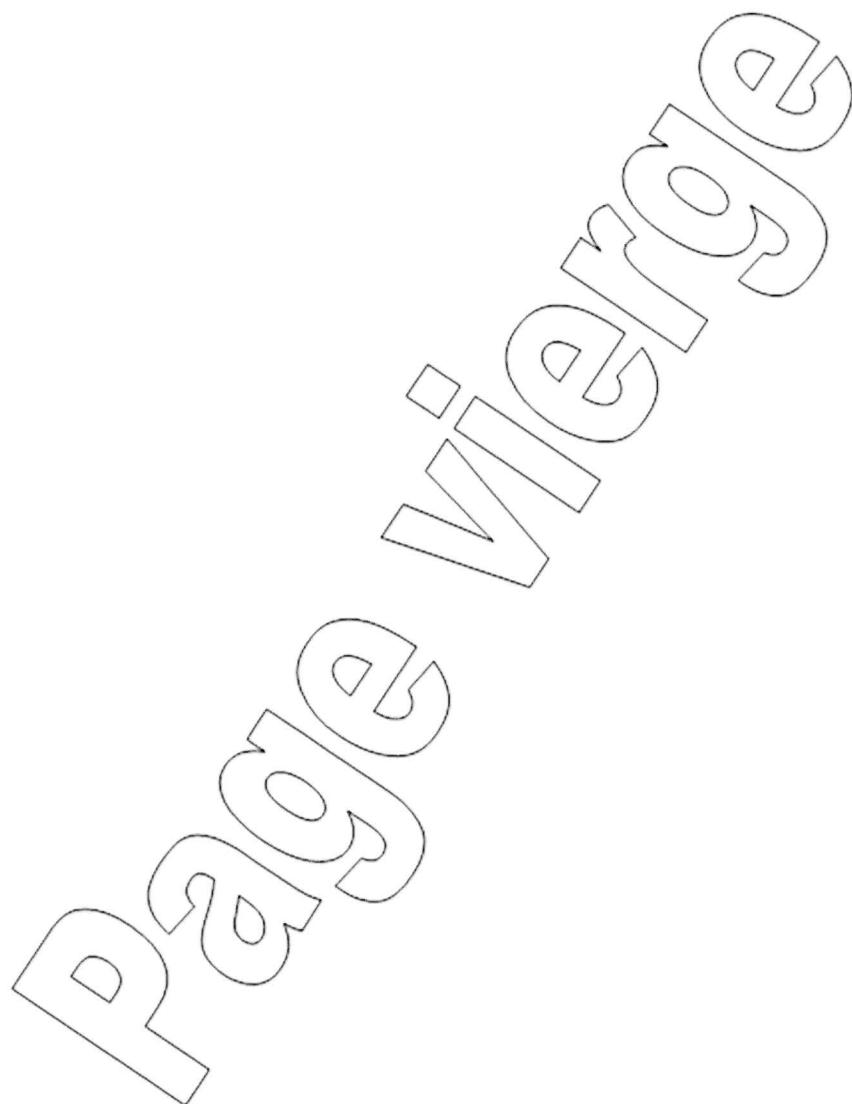
4.1 Communications par le bureau : Affaires de dernière minute.

Néant.



4.2 Débat ouvert et questions éventuelles.

Discussions et débat ouvert.



Page vierge